



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



46 Rue du Général Foy
75008 Paris
France

Etablissements Maurel & Prom S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes sur la
réduction du capital**

Assemblée générale mixte du 23 mai 2023 – Résolution n°25

Etablissements Maurel & Prom S.A.

51, Rue d'Anjou – 75008 Paris

Ce rapport contient 2 pages



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



46 Rue du Général Foy
75008 Paris
France

Etablissements Maurel & Prom S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 23 mai 2023 – Résolution n°25

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital par périodes de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée

Paris La Défense, le 19 avril 2023

KPMG SA

François Quédiniac
Associé

Paris, le 19 avril 2023

GEA AUDIT

François Dineur
Associé